



S3 de Toulouse



Déclaration préliminaire SNES - FSU Groupe de Travail Vœux et Barèmes CPE 18 mai 2017

Au lendemain de la nomination de notre nouveau ministre, notre inquiétude reste vive sur l'application du programme du candidat Macron qui envisage la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Nous craignons que la gestion comptable continue de dicter les orientations du ministère au détriment d'une politique ambitieuse pour le service public d'éducation.

Ces moyens refusés génèrent de nombreux problèmes sur le terrain et mettent sous tension les personnels qui sont en première ligne et qui s'efforcent d'encadrer au mieux les enfants et les adolescents qui leur sont confiés ; il y a urgence pour notre pays à refaire de l'Éducation une priorité absolue.

En effet, les attentes sont immenses, en particulier pour les familles d'origine populaire et précarisées qui espèrent toujours de l'École de la République qu'elle permette à leur enfant d'accéder à une promotion sociale et à une réalisation personnelle.

Pour notre ministère et pour notre académie en particulier, la question du déficit en postes de CPE reste toujours posée ; déficit que Mme la Rectrice elle-même a reconnu. Les 8 postes créés cette année ne peuvent pas répondre aux besoins qui restent immenses. Ainsi, dans les établissements l'encadrement éducatif est bien loin d'atteindre le niveau qui permettrait le suivi et l'accompagnement auxquels nos élèves ont tous droit.

Nous constatons qu'un tiers des postes créés cette année est actuellement neutralisé comme supports stagiaires, situation que nous continuons de dénoncer avec d'autant plus de véhémence que les stagiaires sont utilisés comme moyens.

Dans un mouvement intra-académique nettement plus contraint pour notre catégorie que pour les enseignants (en moyenne 9% de moins sur les 4 dernières années), cette indigence de postes limite les possibilités de mutation. Cette limitation est accentuée depuis plusieurs années par une politique de neutralisation des postes créés lors des CTA en berceaux (Bourdelle puis les 2 postes du 82 l'année dernière et cette année).

Nous savons déjà que la plupart de ceux qui muteront seront des demandeurs obligatoires et que seule une infime minorité de demandeurs volontaires aura satisfaction. La situation des collègues volontaires est encore plus dégradée pour ne pas dire figée (en moyenne moins de 15% sur les 4 dernières années). Là aussi l'insatisfaction se transforme bien souvent en frustration : nous dénonçons cette situation qui en terme de gestion des ressources humaines est loin d'être positive.

Pour les postes spécifiques académiques, nous dénonçons le déficit d'information, sans tenir compte des engagements pris lors du CTA Postes CPE. En effet, nous avons rappelé l'an dernier les conditions inacceptables d'affichage du poste de Vicdessos sur SIAM2 et demandé à ce que cette situation ne se renouvelle pas. L'administration y avait répondu favorablement. Le poste à l'EREA de Villefranche de Rouergue n'a pourtant pas été publié sur SIAM 2, provoquant de fait, une inégalité de traitement entre collègues. Nous sommes également surpris de constater que, dans la fiche descriptive des postes, les compétences attendues sont pour la très grande majorité d'entre-elles, celles que nous trouvons dans la circulaire de



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire
Syndicat National des Enseignements de Second degré
Section Académique
Midi - Pyrénées



missions d'août 2015. Ainsi, nous nous interrogeons sur la réelle spécificité de ces postes et, ce faisant, sur la validité et l'intérêt de cette procédure de recrutement mise en place hors des règles communes du mouvement intra-académique. Nous demandons que ces postes soient être réintégrés dans la procédure intra-académique commune, pour fluidifier le mouvement.

Nous souhaitons revenir sur les conditions de confirmations des demandes de mutation. Nombre de collègues ont été inquiétés au moment des retours car leurs courriels n'arrivaient pas à destination, étaient retournés, ... Cette année, nous déplorons le nombre important d'erreurs que nous avons relevées, notamment l'attribution à tort de certaines bonifications ou au contraire l'oubli de celles-ci pour des collègues qui y avaient droit ; une telle situation ne s'était jusqu'à lors jamais produite !

Nous avons détecté un tiers d'anomalies qui correspond aux alertes que le SNES-FSU avait porté lors de la rédaction de la circulaire académique notamment concernant le calendrier et les modalités de confirmations. Le rôle et le travail des syndicats sont ainsi pleinement réaffirmés comme une nécessité dans les instances paritaires.

A la prochaine rentrée, notre académie accueillera 2500 élèves supplémentaires dans le second degré. Nous réclamons toujours qu'un plan de recrutement à long terme soit enfin mis en place, ce qui marquerait une volonté forte d'investir dans le service public d'éducation et enverrait un signal positif aux personnels qui en ont besoin.

De même, nous réitérons notre demande d'une augmentation significative de la capacité d'accueil par la création de postes implantés en établissement et dénonçons cette politique du « mieux que rien » consistant à scinder un poste complet en deux mi-temps sur deux établissements, ce qui ne satisfait généralement personne sur le terrain, ni les collègues, ni les élèves et leur famille, ni bien souvent les directions d'établissement elles-mêmes.

Pour notre académie, si nous voulons atteindre un taux d'encadrement d'un CPE pour 250 élèves, c'est 280 postes qu'il faudrait ouvrir aux concours de recrutement ainsi qu'une liste complémentaire afin de combler les postes non pourvus : comment avec un tel déficit peut-on prétendre encore vouloir faire réussir tous les élèves et concourir à leur épanouissement ?

Au vu de tout ce qui précède, les objectifs de la circulaire de missions d'août 2015 sont d'ores et déjà très difficiles à atteindre. Les personnels l'avaient pourtant globalement bien accueillie notamment parce qu'elle mettait en avant une vraie professionnalité du CPE en le reconnaissant enfin comme concepteur de son métier.

Les élus du SNES – FSU activement présents dans les différents groupes de travail et commissions académiques, conscients de leur responsabilités propres et fidèles à leur engagement syndical, continueront à défendre tous les demandeurs pour qu'ils soient traités équitablement, à œuvrer pour qu'un maximum de collègues puissent obtenir une mutation dans le respect des règles du mouvement, et à défendre plus que jamais le sens de notre métier.

Les commissaires paritaires CPE SNES – FSU

Carole GARNIER, Catherine GOURBIER,
Brigitte LACORRE, Bruno MAIURANO, Isabelle PINERO et Valérie RAMOND